



Routes et canalisations - demande d'autorisation

Permis de construire n°

A remplir par le requérant

NOM, PRENOM, ADRESSE

Requérant (Maître de l'ouvrage) _____ Tél : _____
 _____ Courriel : _____

 Auteur du projet (Architecte) _____ Tél : _____
 _____ Courriel : _____

PROJET

But de la construction / transformation _____

PARCELLE N°: _____ Rue ou lieu-dit : _____
BATIMENT N°: _____ Coût du projet : CHF _____

Doivent être joints à la présente demande en 3 exemplaires. (1 x UETP, 2x ENV)

- ▶ Copie de la demande de permis de construire
- ▶ Formulaire ENV (DG01) – demande d'autorisation en matière de protection des eaux
- ▶ Plan cadastral éch. 1:500 ou 1:1000 avec indication des canalisations publiques et privées.
- ▶ Profil en long éch. 1:100 ou 1:50 des canalisations avec cotes altimétriques
- ▶ Plan d'évacuation des eaux de bien-fonds éch. 1:100 ou 1: 50 selon norme SN 592000 avec indications des surfaces d'apport, mode d'élimination des eaux pluviales, etc.

Si nécessaire (obligation de vérifier par le requérant la nécessité)

- ▶ Formulaire ENV (SP01) – construction sur **site pollué** ou potentiellement pollué
- ▶ Formulaire ENV (IN09) – annonce de déchets de chantier
- ▶ Formulaire ENV (IN14) – protection de l'environnement dans l'industrie et l'artisanat
- ▶ Formulaire ENV (IN16) – liste des substances, produits, bains et déchets spéciaux
- ▶ Piscines

A remplir par le service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Rapport du service UETP

Type travaux

- NOUVELLE CONSTRUCTION INDUSTRIE ET ARTISANAT ROUTE / PLACES / STATION.
 TRANSFORMATION CANALISATIONS

Reçu le Dossier complet Dossier incomplet

Le dossier est incomplet, il est retourné le..... au requérant avec la liste des documents manquants.

Reçu dossier complété et conforme le.....

La canalisation communale utilisée par le requérant selon le plan général des canalisations (PGEE)

- Est construite En construction Le bâtiment est déjà raccordé le raccordement est impossible

Le projet est situé dans la zone et le secteur de protection des eaux souterraines :

- S₁ S₂ S₃ A Z Agricole

Le dossier ne doit pas être envoyé à l'ENV. (selon entretien téléphonique du avec)

Le dossier est envoyé à l'ENV le.....avec proposition de conditions relatives à la protection des eaux.

PROPOSITION DE CONDITIONS DU SERVICE UETP A L'ENV

- Les eaux claires seront séparées des eaux usées et infiltrées dans le terrain pour autant que la faisabilité soit garantie et conforme au schéma d'évacuation des eaux approuvé lepar l'ENV.
- La surface rendue étanche par le projet est de.....m2, ce qui équivaut à la réalisation d'un puits d'infiltration avec un volume de rétention de.....m3. En cas d'impossibilité d'infiltrer, le volume de rétention passera à.....m3.
- Un trop-plein pour le puits d'infiltration est autorisé.
- Un trop plein-pour le puits d'infiltration n'est pas autorisé.
- Un sondage avec un essai d'infiltration en présence du service UETP sera organisé par le requérant à l'endroit projeté du puits d'infiltration. En cas d'impossibilité d'infiltrer, un autre endroit ou une autre solution telle que la rétention sera définie.
- Les eaux de surfaces ne doivent en aucun cas se déverser sur la chaussée, elles seront le cas échéant récoltées dans un aco-drain et dirigés vers une infiltration.
- Le projet étant en zone de protection..... les canalisations des eaux usées seront réalisées en PE soudés.
- Le projet étant en zone de protection..... l'infiltration n'est pas autorisée.
- Le projet étant en zone de protection..... les eaux des places et avant-places seront évacuées dans les canalisations des eaux usées.
- Le projet étant en zone de protection..... aucune manutention de carburant n'est autorisée dans le périmètre de la zone.
- Le requérant à l'obligation d'organiser avant le début du chantier une séance de coordination pour les travaux routiers et de canalisations avec le service UETP (032/ 421 92 92).**
- _____
- _____

Les conditions ci-dessus ont été :

- acceptées sans modification acceptées avec des modifications (voir autorisation ENV du.....)

AUTRES CONDITIONS A INSCRIRE AU PERMIS DE CONSTRUIRE

- Le requérant à l'obligation d'organiser avant le début du chantier une séance de coordination pour les travaux routiers et de canalisations avec le service UETP (032/ 421 92 92).**
- Les canalisations privés doivent être repérées par la Municipalité; en conséquence le requérant a l'obligation de contacter le service UETP avant de reboucher toutes conduites. En cas de non respect, la Municipalité exigera la remise à ciel ouvert de toutes les canalisations n'ayant pu être repérées**
- BPA, Recommandation de réaliser les parapets, les balustrades, les barrières conformément à la Norme SIA 358 et à l'annexe Mb 9401/2 et les escaliers conformément à l'annexe Mb 0204.
- Les déchets de chantier seront traités conformément à l'art. 23 de la loi cantonale sur les déchets du 24 mars 1999.
- Le niveau fini du rez de chaussée (+-0.00) est fixé à la cote altimétrique des/m
- Prévoir une séance de chantier avec le service UETP pour l'exécution du puits d'infiltration.
- _____
- _____
- _____

Signature: _____

Date: _____

SERVICE UETP
2800 DELEMONT